

Communiqué de presse
Jeudi 10 décembre 2020

140 000 places de parking vélo Île-de-France Mobilités aux abords des gares et stations franciliennes en 2030

Île-de-France Mobilités a décidé de créer 40 000 places supplémentaires de parking vélo sécurisé, pour faciliter l'accès à vélo des Franciliens aux 65 gares et stations des futures lignes 15, 16, 17 et 18 de son réseau. L'effort financier à fournir par Île-de-France Mobilités est estimé à 26 millions d'euros.

Ces 40 000 places de parking vélo Île-de-France Mobilités viennent compléter l'objectif de 100 000 places déjà acté en février 2020 à travers la révision du Schéma directeur du stationnement vélo en gares et stations d'Île-de-France Mobilités. Ces places sont en cours de déploiement. L'objectif d'Île-de-France Mobilités est d'avoir toutes les gares ayant au moins une offre de parking vélo libre accès en 2025 et au moins 50 000 places à l'échelle régionale. D'ici 2030, au moins une offre fermée par gare et 140 000 places. Aujourd'hui, environ 10 500 places ont déjà été financées par Île-de-France Mobilités sous le dispositif Véligo/ Parkings Vélos, et 8 400 sont d'ores et déjà en service.

Favoriser le développement du vélo en Île-de-France

Île-de-France Mobilités s'est engagé activement dans plusieurs politiques favorisant la pratique du vélo et en particulier dans le financement de stationnements vélos aux abords des gares. Elle permet aussi aux Franciliens de tester l'usage du Vélo à Assistance électrique au quotidien avec Véligo Location et les aides à acquérir différents types de vélos grâce à une prime pouvant aller jusqu'à 500 € à l'achat (cette prime peut aller jusqu'à 600€ pour un Vélo Cargo et 1200 € pour un vélo adapté).

Île-de-France Mobilités apporte également son concours à la réalisation du projet régional de RER Vélo, porté par les associations, la Région Île-de-France, l'institut Paris Région et les collectivités locales.

55 000 places aux abords des futures lignes 15, 16, 17 et 18 du métro régional

Parmi les 140 000 places, 55 000 seront mises en place aux abords des futures lignes du Grand Paris Express. Les emplacements pour ces équipements seront identifiés dans le cadre des études en cours pour chaque gares et stations, pilotés par des comités de pôles qui regroupent Île-de-France Mobilités, la SGP et les collectivités locales. Île-de-France Mobilités a également prévu d'associer des représentants d'usagers comme le Collectif Vélo Ile-de-France, via leur participation à certaines phases des échanges et études.

Selon les cas d'implantation, l'exploitation et la maintenance des équipements seront pris en charge par les collectivités locales, par les opérateurs actuels de transports, ou par Île-de-France Mobilités à travers les exploitants des nouvelles lignes. Ces exploitants seront désignés au fur et mesure de l'avancement de la construction de chaque ligne de métro.

Contact presse - Île-de-France Mobilités :

Sébastien Mabilie - sebastien.mabilie@iledefrance-mobilites.fr - 01 47 53 28 42

Amélie Lange – amelie.lange@iledefrance-mobilites.fr – 01 82 53 80 90